

ACTION URGENTE

BAHREÏN. VERDICT IMMINENT POUR HUSSAIN HUBAIL

Le photographe Hussain Hubail connaîtra bientôt sa sentence. Il est actuellement jugé en même temps que huit autres individus pour des charges liées à l'exercice de leur droit à l'expression. Cet homme n'est pas autorisé à recevoir de soins médicaux.

La cinquième audience du procès de **Hussain Hubail**, qui a commencé le 28 novembre 2013, aura lieu le 16 mars prochain. Le tribunal entendra les derniers arguments et devrait annoncer son verdict peu de temps après. Hussain Hubail est jugé en même temps que huit autres hommes, dont Mohammad Hassan Sundayf. Ils sont tous accusés d'avoir utilisé des réseaux sociaux pour inciter à la haine envers le régime, appelé la population à ignorer la loi et appelé à des manifestations illégales.

Lors d'une audience qui s'est tenue le 27 janvier dernier, Hussain Hubail aurait dit au tribunal avoir été torturé et menacé de viol pendant son interrogatoire. Il avait expliqué à sa famille venue le voir en prison qu'il avait été menacé et battu par les agents de la Direction des enquêtes criminelles chargés de le questionner. Cet homme souffre d'un trouble cardiaque et craint de ne pas recevoir un traitement adapté, car il doit attendre avant d'obtenir les médicaments dont il a besoin. D'après ses proches, son état de santé s'est dégradé, il s'essouffle rapidement et perd souvent connaissance. Le 13 mars, Hussain Hubail a été conduit à l'hôpital car il avait beaucoup de mal à respirer. Des agents de sécurité ont empêché sa famille de rester tant qu'il recevait des soins.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en arabe ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à relâcher Hussain Hubail immédiatement et sans condition, s'il n'est détenu que pour avoir exercé de façon pacifique son droit à la liberté d'expression ;
- exhortez-les à abandonner les charges qui pèsent sur ses coaccusés si ceux-ci sont pris pour cible uniquement pour avoir exprimé leur opinion de façon pacifique ;
- priez-les instamment de veiller à ce que Hussain Hubail reçoive des soins médicaux adaptés, y compris tout traitement spécialisé pour ses problèmes cardiaques ;
- engagez-les à diligenter une enquête impartiale et indépendante sur les actes de torture et autres mauvais traitements qui auraient été infligés à cet homme, et à traduire les responsables présumés en justice.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 25 AVRIL 2014 À :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555, Rifa'a Palace
al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1766 4587 (merci de vous montrer persévérant-e)
Formule d'appel : Your Majesty, I Sire,
(Votre Majesté, dans le corps du
texte)

Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa
Ministry of Interior
P.O. Box 13, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1723 2661
Twitter : @moi_Bahrain
Formule d'appel : Your Excellency, I
Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre de la Justice et des Affaires islamiques
Shaikh Khalid bin Ali bin Abdullah Al Khalifa
Ministry of Justice and Islamic Affairs
P. O. Box 450, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1753 1284
Courriel : minister@justice.gov.bh
Twitter : @Khaled_Bin_Ali

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la quatrième mise à jour de l'AU 206/13. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE11/054/2013/fr>.

AMNESTY
INTERNATIONAL



ACTION URGENTE

BAHREÏN. VERDICT IMMINENT POUR HUSSAIN HUBAIL

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Hussain Hubail a été arrêté le 31 juillet 2013, juste avant les manifestations antigouvernementales organisées le 14 août 2013 dans de nombreux villages chiites. Les participants prévoyaient de marcher jusqu'à Manama, mais les forces de sécurité les en ont empêchés en lançant du gaz lacrymogène et parfois en installant des fils barbelés autour des villages. Au moins 18 personnes ont été arrêtées. Le mouvement Tamarrod (rébellion), composé de groupes de jeunes, a choisi le 14 août pour manifester afin de dénoncer la répression menée par les autorités et réclamer de réelles réformes politiques. Plusieurs associations d'opposition prévoyaient également un grand défilé antigouvernemental mais ont dû l'annuler en raison d'une forte présence intimidante des forces de sécurité à Manama. Mohammad Hassan Sudaif, un des coaccusés de Hussain Hubail, a expliqué à sa famille que des agents de la Direction des enquêtes criminelles lui avaient administré des décharges électriques, et l'avaient battu et obligé à se déshabiller avant d'emporter ses vêtements. Cet homme sera jugé par contumace étant donné qu'il a quitté le pays.

Deux ans et demi après le soulèvement populaire à Bahreïn, et au-delà du battage médiatique entourant les réformes qui ont suivi, les prisonniers d'opinion, dont plusieurs ont été appréhendés pendant les manifestations, demeurent derrière les barreaux, et les autorités continuent de réprimer le droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion. Ces derniers mois, non seulement les prisonniers d'opinion n'ont pas été libérés, mais d'autres personnes ont été incarcérées simplement pour avoir osé exprimer leurs opinions sur Twitter ou lors de défilés pacifiques. Plusieurs militantes ont également été placées en détention. Les tribunaux bahreïnites semblent plus soucieux de suivre la ligne gouvernementale que de proposer des recours effectifs à la population et de faire respecter l'état de droit.

Le 28 juillet dernier, le parlement bahreïnite s'est réuni en session extraordinaire et a ensuite soumis 22 recommandations au roi, conseillant le durcissement des sanctions prévues par la Loi antiterroriste de 2006. Quelques jours plus tard, le roi a émis plusieurs décrets restreignant davantage la liberté d'expression, notamment en interdisant pour une durée indéterminée toute manifestation, tout sit-in et tout rassemblement public à Manama, et en accordant aux forces de sécurité de nouveaux pouvoirs très étendus. Le 9 septembre 2013, 47 États ont signé une déclaration commune devant le Comité des droits de l'Homme (Nations unies), dans laquelle ils exprimaient leurs inquiétudes quant aux atteintes aux droits humains qui perdurent à Bahreïn.

Le 3 mars dernier, une bombe a explosé dans le village d'Al Daih, provoquant la mort de trois policiers, dont un originaire des Émirats arabes unis. Il s'agit du second attentat dans ce pays en moins d'un mois. Le 14 février, un policier est mort lors de l'explosion d'une bombe à Al Dair. Lors d'une réunion le 4 mars dernier, les ministres ont décidé de considérer les Saraya al Ashtar (Brigades al Ashtar) – qui auraient revendiqué l'attentat du 3 mars – les Saraya al Muqawama (Brigades de la résistance) et la Coalition du 14 février comme des groupes terroristes, et d'arrêter les membres de toute organisation ou association ayant des lieux avec eux.

Nom : Hussain Hubail
Homme

Action complémentaire sur l'AU 206/13, MDE 11/011/2014, 14 mars 2014

AMNESTY
INTERNATIONAL

